



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 52

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

M. MARTIN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 226 — *Loi sur la Journée de la réduction du fardeau administratif/The Red Tape Reduction Day Act*.

Il s'élève un débat.

M. MARTIN intervient.

M^{me} SMITH (Point Douglas), M. REYES, M^{me} FONTAINE, M. LAMONT, M^{me} MORLEY-LECOMTE et M. SMOOK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. REYES, WIEBE et LAMONT interviennent. U. ASAGWARA exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. JOHNSTON présente la proposition suivante :

Proposition n° 18 : Engagement des parents dans le système d'éducation du Manitoba

Attendu :

que l'engagement des parents dans l'éducation de leurs enfants est indispensable à la création d'un environnement d'apprentissage bienveillant, sécuritaire et stimulant pour les enfants aussi bien à la maison que dans la salle de classe;

qu'il est reconnu que cet engagement est un facteur clé dans l'amélioration de la réussite scolaire et du bien-être des élèves;

que les parents et les aidants naturels ont joué un rôle important pendant la pandémie de COVID-19 en apportant un plus grand soutien à l'éducation de leurs enfants à la maison tout en s'adaptant aux changements que la COVID-19 a apportés dans leur propre travail et leur vie personnelle;

que pendant la pandémie, les parents et les aidants naturels ont démontré qu'ils peuvent apporter une grande contribution et que la pandémie a renforcé le rôle indispensable qu'ils jouent dans la création d'un environnement d'apprentissage bienveillant, sécuritaire et stimulant à la maison et dans la salle de classe;

que le gouvernement provincial croit à la valeur de cet engagement parental et qu'il estime que les parents et les aidants naturels sont heureux de s'engager au niveau de l'école auprès des enseignants, des directeurs et du personnel;

qu'il est possible de maintenir cet engagement en offrant aux parents et aux aidants naturels des outils et des processus réguliers leur permettant de participer au succès des élèves au niveau de l'école et dans le système scolaire dans son ensemble;

que les parents et les aidants naturels du Manitoba s'impliquent déjà directement dans l'éducation de leurs enfants aussi bien de manière officielle qu'informelle;

que les nouveaux conseils scolaires communautaires proposent aux parents un processus formel leur permettant de s'engager et d'avoir une influence directe sur l'éducation de leurs enfants;

que les conseils scolaires communautaires permettront aux parents de jouer un rôle plus significatif dans la prise de décision locale,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les parents et les aidants naturels de la province pour leur engagement continu dans le système d'éducation du Manitoba — engagement leur permettant de contribuer à la réussite scolaire de leurs enfants — et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à continuer à mettre en place des processus constructifs favorisant l'engagement des parents et des aidants naturels dans le système d'éducation de la province.

Il s'élève un débat.

M. JOHNSTON intervient.

MM. ALTOMARE et WISHART, M^{me} LAMOUREUX ainsi que MM. SALA, MICKLEFIELD et WOWCHUK posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. ALTOMARE et MICKLEFIELD, M^{mes} NAYLOR et LAMOUREUX ainsi que M. WISHART interviennent. M^{me} FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

M. TEITSMA, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le septième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 19 avril 2021, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 25 — *Loi modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act*;
- projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act*;
- projet de loi 38 — *Loi améliorant la délivrance des permis de construction et d'électricité et la résolution des litiges connexes (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la résolution des litiges en matière de permis)/The Building and Electrical Permitting Improvement Act (Various Acts Amended and Permit Dispute Resolution Act Enacted)*;
- projet de loi 53 — *Loi n° 2 modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act (2)*.

Composition du Comité :

Conformément à l'ordre sessionnel que l'Assemblée a adopté le 7 octobre 2020 et qu'elle a modifié de nouveau le 3 décembre 2020, l'application du paragraphe 83(2) du *Règlement* est suspendue pour la réunion du 19 avril 2021 et la composition du Comité passe à six députés (quatre députés du gouvernement et deux députés de l'opposition officielle).

- M. BUSHIE;
- M. le *ministre* JOHNSON;
- M. MARTIN;
- M. TEITSMA;
- M. WIEBE;
- M. le *ministre* WHARTON.

Le Comité a élu :

- M. TEITSMA à la présidence;
- M. MARTIN à la vice-présidence.

Députés ne siégeant pas au Comité et étant intervenus :

- M. KINEW;
- M. LAMONT.

Exposés écrits :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 25 — *Loi modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act* :

Denys Volkov

Association des municipalités du Manitoba

Le Comité a reçu trois exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act* :

Trish Fraser

Municipalité de North Cypress-Langford

Eleanor Link

Particulier

Bev Pike

Particulier

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 38 — *Loi améliorant la délivrance des permis de construction et d'électricité et la résolution des litiges connexes (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la résolution des litiges en matière de permis)/The Building and Electrical Permitting Improvement Act (Various Acts Amended and Permit Dispute Resolution Act Enacted)* :

Denys Volkov

Association des municipalités du Manitoba

Darryl Harrison

Winnipeg Construction Association

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 53 — *Loi n° 2 modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act (2)* :

Denys Volkov

Association des municipalités du Manitoba

Projets de loi étudiés dont il a été fait rapport :

(N° 25) — *Loi modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 37) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 82.1(3) figurant à l'article 22 du projet de loi soit amendé par substitution :

a) dans l'alinéa a), à « 60 jours », de « 14 jours »;

b) dans l'alinéa b), à « 90 jours », de « 14 jours ».

Le comité a voté contre l'adoption de l'article 24 du projet de loi.
Le comité a voté contre l'adoption de l'article 25 du projet de loi.
Le comité a voté contre l'adoption de l'article 26 du projet de loi.
Le comité a voté contre l'adoption de l'article 27 du projet de loi.
Le comité a voté contre l'adoption de l'article 28 du projet de loi.
Le comité a voté contre l'adoption de l'article 29 du projet de loi.

Il est proposé que l'alinéa 149.1(2)a) et le paragraphe 149.1(3) figurant à l'article 38 du projet de loi soient amendés par substitution, à « cas d'occupation importante », de « cas d'aménagement important ».

Il est proposé que le paragraphe 151.0.3(3) figurant à l'article 39 du projet de loi soit amendé par substitution, à « 30 jours », à chaque occurrence, de « 14 jours ».

Le comité a voté contre l'adoption de l'article 61 du projet de loi.

Il est proposé que l'article 240.1.1 figurant à l'article 65 du projet de loi soit amendé par substitution :

a) dans l'alinéa (1)a), à « une occupation importante désignée », de « un aménagement important désigné »;

b) dans le paragraphe (3), à « cas d'occupation importante », de « cas d'aménagement important ».

Il est proposé que l'article 77 du projet de loi soit amendé :

a) par suppression du sous-alinéa 282.1(1)a)(iii) y figurant;

b) dans le paragraphe 282.1(3) y figurant, par substitution, à « 30 jours », de « 14 jours »;

c) dans le paragraphe 282.1(10) y figurant, par substitution, à « La », de « Sous réserve de l'article 495, la »;

d) par suppression de l'alinéa 282.2(1)c) y figurant;

e) dans le paragraphe 282.2(3) y figurant, par substitution, à « 30 jours », de « 14 jours ».

(N° 38) — *Loi améliorant la délivrance des permis de construction et d'électricité et la résolution des litiges connexes (modification de diverses dispositions législatives et édicition de la Loi sur la résolution des litiges en matière de permis)/The Building and Electrical Permitting Improvement Act (Various Acts Amended and Permit Dispute Resolution Act Enacted)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 53) — *Loi n° 2 modifiant diverses lois en matière de droit municipal/The Municipal Statutes Amendment Act (2)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. TEITSMA, le rapport du Comité est déposé.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. SMITH (Lagimodière), M^{me} MARCELINO, MM. MICKLEFIELD et WIEBE ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M^{me} ADAMS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M. MOSES — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s'engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à annuler les modifications apportées aux subventions versées aux prématernelles et à mettre fin au gel des subventions de fonctionnement accordées aux garderies tout en s’engageant à faire en sorte que les garderies publiques demeurent accessibles et abordables pour les familles manitobaines.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l’Assemblée annonce que la proposition émanant d’un député portant sur les économies d’argent pour les Manitobains sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose l’ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets à l’Assemblée et à l’extérieur de celle-ci daté du 14 avril 2021.

(Document parlementaire n° 71)

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l’impôt foncier pour l’éducation (modification de la Loi sur l’aide en matière de taxes foncières et d’isolation thermique des résidences et de la Loi de l’impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s’élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. WASYLIW, GERRARD et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WASYLIW, TEITSMA, ALTOMARE et GUENTER interviennent. M. LAMONT exerce son droit de parole jusqu’à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. le *ministre* FIELDING dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l’affectation de recettes publiques à l’application du projet de loi 71.

(Document parlementaire n° 72)

La séance est levée à 17 heures, et l’Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk